

se de cette Chambre, priant son Honneur de vouloir bien accorder une avance de cent livre courant à compte, entre les mains du Greffier, pour défrayer les contingents de la présente Session ; et qu'il avoit plu à son Honneur de dire qu'il répondroit aux desirs de la Chambre.

Un *Bill* grossoyé, qui continue encore une Acte qui fait une provision temporaire pour le reglement du commerce entre cette Province et les Etats-Unis de l'Amerique, a été lu pour la troisieme fois.

Sur motion de Mr. *Berthelot*, secondé par Mr. *Roy Portelance*,

RESOLU, que le *Bill* passe et que le titre soit, Acte qui continue encore pour un tems limité, un Acte passé dans la trente sixieme année du Regne de sa Majesté, intitulé, " Acte qui fait une " provision temporaire pour le reglement du commerce entre " cette Province et les Etats- Unis de l'Amerique, par terre " ou par la navigation intérieure. "

ORDONNE', que Mr. *Young* porte ce *Bill* au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Sur motion de Mr. *Planté*, secondé par Mr. *Berthelot*,

ORDONNE', qu'il soit une instruction au Comité appointé sur le *Bill* concernant les Maitres et Aides de Poste en cette Province de réduire en un seul *Bill* toutes les Ordonnances du Conseil Législatif et Actes du Parlement de cette Province, concernant les dits Maitres et Aides de Poste, avec tels amendements qu'il jugera convenables.

Alors, sur motion de Mr. *Berthelot*, secondé par Mr. *Roy Portelance*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

*Lundi,*